



Protection coupure

KRYTECH 838

Risque très élevé - ISO E

Protection coupure optimale pour l'industrie alimentaire



PROTECTION CONTRE LA COUPURE
NIVEAU E

EN 388



2X4XE

ISO 13997
24.2 N (2467 g)

Dextérité EN ISO
21420: 5/5



Règlement UE n°
10/2011 (matières
plastiques)

CATÉGORIE 2



AVANTAGES SPÉCIFIQUES



Protection coupure

- Excellente résistance à la coupure (ISO 13997 = 24,2 N)
- Protection renforcée de l'avant-bras grâce à sa longue manchette supplémentaire



Qualité garantie

- Sans silicone pour éviter les traces, les défauts sur la tôle et le verre avant peinture



Lavabilité

- Lavable jusqu'à 20 fois à 90°C, pour allonger la durée de vie du gant et réduire les coûts et les déchets

INDUSTRIES

- Industrie Agroalimentaire

APPLICATIONS

- Désossage de volaille
- Désossage, tranchage
- Découpe de viande et poissons



Protection coupure

KRYTECH 838

Risque très élevé - ISO E

(LÉGENDES)

EN388	DANGERS MÉCANIQUES				
	NIVEAUX DE PERFORMANCE (X = NON TESTÉ)				
2	X	4	X	E	
0-4	0-5	0-4	0-4	A-F	P
					Protection contre les chocs (optionnel)
					Résistance à la coupure selon ISO 13997
					Résistance à la perforation
					Résistance au déchirement
					Résistance à la coupure
					Résistance à l'abrasion
	CONTACT ALIMENTAIRE				
	Règlement UE n° 10/2011 (matières plastiques)				

(DÉTAILS PRODUIT)

Finition intérieure	Support tricoté sans couture à base de fibres PEHD
Jauge	10
Caractéristique manchette	Longue manchette
Couleur	Bleu
Longueur (cm)	34
Tailles	6 7 8 9 10 11

(DÉTAILS LOGISTIQUES)

Emballage	1 gant/sachet 10 gants/carton
-----------	----------------------------------

(LÉGISLATION)

- Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP).
- Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).
- Ce produit est conforme au règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, ainsi qu'au règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission relatif aux matériaux plastiques.
- Attestations UE de type: 0075/014/162/08/18/1651
- Délivré par l'organisme agréé nr: 0075 CTC - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon Cedex 07- FRANCE